



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE
DESHAIES/GOYAVE/LAMENTIN/PETIT-BOURG/POINTE-NOIRE/SAINTE ROSE

ARRETE N°2024/30 PORTANT DESIGNATION DE MONSIEUR PHILIPPE DEZAC EN QUALITE DE REPRESENTANT DU PRESIDENT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération n° 3 en date du 8 aout 2022 portant constitution de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant l'indisponibilité du Président le 19 septembre 2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Philippe DEZAC, conseiller communautaire, est désigné en qualité de représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres prévue le jeudi 19 septembre 2024 à 14H30.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région et notifié à l'intéressé.

Fait à Sainte-Rose, le 13 septembre 2024

Notifié à l'intéressé le 19/09/2024

Le Président
Guy LOSBAR

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (6 Rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre) dans un délai de deux mois à compter de sa présente notification

Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre
Zac de Nolivier - 97115 Sainte-Rose
Tél. : 0590 01 00 81

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240919-ARR202430-AI
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024